



Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 27
Nombre de votants : 27
Nombre de présents : 22

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE CINQ OCTOBRE A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 1^{er} octobre 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

M. Philippe KELLNER, Maire,
Pascale CADET, Bruno BIANCHI, Laurence DURA, Jean-Philippe LEBAILLIF, Nadine FRANCON, Arnaud VANNIER, Karen DUCROT, *Adjoint*
au maire
Cindy HENWOOD, Christophe ALVARÈS, Karine PETIT, Jean ALESI, Cécile VANNIER, Gery SERRE, Julia SELLIER, Hervé POTEAUX, Cindie KELLEN, Jean-Paul AMBELLOUIS, Corinne SKORIC, Caroline CORRALL, Pauline EVRARD AURIAULT, Lucas VALLÉE, *Conseillers Municipaux*

Pouvoirs : Hugo NICAISE (*pouvoir à M. BIANCHI*) - Laurent LENAIN (*pouvoir à M. KELLNER, Maire*) - Jonathan CHATELAIN (*pouvoir à M. VALLÉE*) - Daniel METIVIER (*pouvoir à M. LEBAILLIF*) - Brigitte BLONDEAU (*pouvoir à Mme CADET*)

Secrétaire de séance : Caroline CORRALL

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRES FINANCIÈRES

2026-69 Subvention exceptionnelle 2026 à la coopérative de l'école élémentaire Calmette - Projet de classe de mer

L'école élémentaire publique Calmette sollicite la commune pour l'organisation d'un séjour pédagogique « Classe de mer » à Courseulles-sur-Mer (Centre Les Esnèques).

Ce séjour est programmé du lundi 10 mai au vendredi 14 mai 2027 et concerne 50 élèves des classes de CE1-CE2 et CE2-CM1.

Le montant total du devis engagé auprès de l'Association PEP 59 (Devis n° 22 370 - 1_0601276L) s'élève à 23 192,00 € TTC.

Afin de permettre la réalisation de ce projet pédagogique, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle correspondant à 52 % du montant total du devis, soit la somme de 12 059,84 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ✓ **ACCORDE** à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Calmette une subvention exceptionnelle de 12 059,84 € pour la prise en charge à hauteur de 52 % du coût du séjour « Classe de mer » prévu du 10 au 14 mai 2027.
- ✓ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits et imputés au budget principal au compte 657364.

Pour Extrait Conforme,
A Verneuil-en-Halatte, le 6 Octobre 2026

Le Maire,

Philippe KELLNER

